



Champeaux, le 13 juillet 2006

Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne

Monsieur le Préfet,

J'ai bien reçu votre lettre et sa réponse négative à notre recours gracieux.

Je pense que vous comprendrez que je poursuive ma démarche par les étapes suivantes de la procédure.

Je souhaite aussi vous signaler que notre activité culturelle ne se limite pas au seul festival du mois de juin mais s'étend à deux autres saisons musicales qui sont l'Avent Musical à l'époque de Noël et les Pâques Musicales durant le Carême et la Semaine Sainte. Ces deux saisons ont lieu depuis 14 ans, les dimanches. De plus, avec les associations culturelles environnantes, (Melun, Brie, Rozay, Moisenay, etc...) nous avons, depuis plusieurs années, fédéré nos activités d'automne dans ce que nous avons appelé les Rencontres d'Automne en Brie Française qui voient 2 ou 3 concerts se dérouler à Champeaux à la suite de la Journée du Patrimoine.

Je précise que toute l'année, nous accueillons de nombreux groupes de touristes pour des visites-conférences. Je précise aussi que nous agissons, depuis des années, en plein accord et avec le mandat de l'Evêché de Meaux pour faire de la collégiale un centre culturel et spirituel.

Toute cette activité est évidemment compromise par la fermeture mais aussi, et surtout, pour l'instant, par les pertes financières importantes occasionnées par votre décision ou plutôt, par son occurrence dans le calendrier.

J'ai donc encore deux demandes à vous formuler :

Pouvez-vous faire en sorte que la collégiale puisse ré-ouvrir, au moins en partie, le plus rapidement possible ?

Pouvez-vous assumer une partie de nos pertes ? N'avez-vous pas des fonds prévus pour ce genre d'occasion ?

Il y va, vous pouvez peut-être le comprendre, de la survie de notre association et de ses activités.

Dans la négative, comment pourrions-nous éviter d'utiliser les moyens – désagréables – qui nous resteront ?

Soyez assuré, Monsieur le Préfet, de nos plus respectueux sentiments.

Michel Vauthrin

Président